

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/427 du 7/05/84
DECRET N° _____ /MTPS.DGTFP.DFP.22023/
B.P.P.

Portant intégration et nomination de
Monsieur BAKABADIO Sébastien dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement
Technique).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiai-
res, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en
son article 1er paragraphe 2 ;
(/u le décret 67/304 du 30.9.67 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement
Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des
articles 19, 20, et 21 du décret 64/165 du 22.5.64 fixant
le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 74/478 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret
80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le dossier constitué par l'intéressé ;

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE :

YK

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30/09/67 susvisé, Monsieur BAKABADIO Sébastien, né vers 1955 à Nsomo (Kinkala), titulaire de la Licence d'Enseignement en Sciences et Techniques Commerciales, option : Techniques Economiques, obtenue à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1983-1984, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 MAI 1984

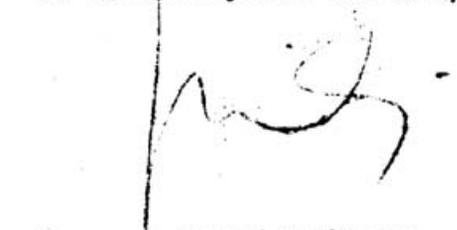
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

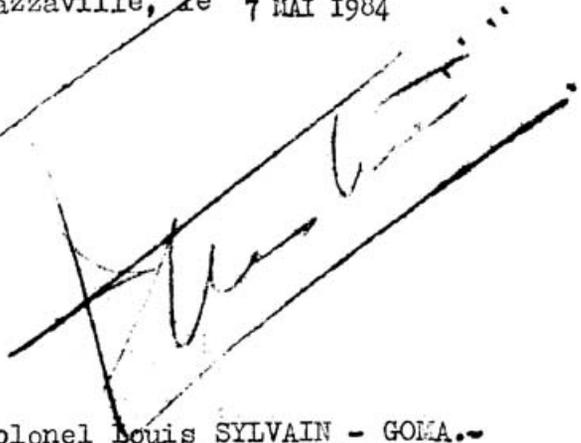


Antoine Ndinga - Oba.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,



Bernard Combo Matsiona.



Colonel Louis Sylvain - Goma.

Le Ministre des Finances



Itihi Ossétoumba Lekoundzou.

AMPLIATIONS :

- JORPC
- DGTFP/DFP
- DGB
- DCF
- MEN
- INTERESSE
- DOSSIER
- SGCM/BC

- 1
- 3
- 2
- 1
- 2
- 1
- 3
- 2./-

